

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 23 (1976)
Heft: 6

Rubrik: Nouvelles des villes et cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

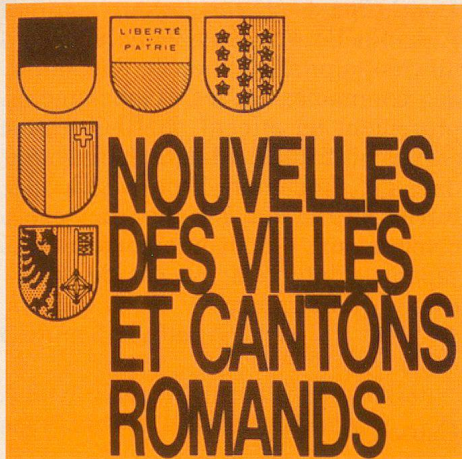
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Canton de Genève

Les activités du Service cantonal en 1975

(Rapport paru dans le Bulletin de l'Association genevoise pour la protection des civils)

Généralités

La phase de réalisation de la protection civile genevoise, qui a débuté en 1967, s'est poursuivie en 1975 avec, principalement, le développement de l'instruction, les livraisons de matériel et les constructions d'abris privés et de dispositifs.

Organisation du service

Le service cantonal comptait, au 31 décembre 1975, 42 employés répartis selon le tableau suivant: 1 directeur, 1 adjoint, 1 chef pilote, 1 photographe-microfilmateur, 1 secrétaire, 1 téléphoniste-réceptionniste. (Suite au bas de la page.)

Constructions

438 groupes d'abris privés pouvant contenir 22 639 personnes et représentant 2 299 266 francs de subventions cantonales ont été construits. A la fin de l'année 1975, 280 745 places d'abris étaient à la disposition de la population dans les quinze communes astreintes à la protection civile. 150 dossiers concernant des constructions d'abris ont été présentés par des architectes.

Le nombre d'abris à disposition de la population comprend les abris dans les immeubles, l'abri collectif de la Madeleine pouvant accueillir 500 per-

sonnes et 98 abris d'école avec 21 855 places.

Plusieurs communes ont profité de constructions publiques et particulièrement d'écoles pour réaliser des dispositifs.

Les établissements suivants ont construit les dispositifs destinés à leurs organismes:

La Genevoise, Gardy, Grand-Passage, Laiteries Réunies, Similor, Chirat, Vifor, Favarger, Maison de Loëx, Clinique de Bel-Air, Caran d'Ache, Technicair, Centre commercial, Sauter, Givaudan, Charmilles.

Les abris privés et les dispositifs en construction sont contrôlés régulièrement par le personnel de la section des constructions lors de rendez-vous de chantiers.

Instruction

C'est en 1975 que furent organisés les premiers cours d'introduction de cinq jours pour spécialistes du service A+C et du service «alarme et transmission». Un nouveau pas en avant a donc été fait dans le domaine de l'instruction.

Dans le cadre des formations cantonales, lors des exercices annuels de

deux jours, les nouveaux chefs de détachements ont pu prendre en main les opérations et diriger eux-mêmes les exercices de sauvetage et de lutte contre le feu. Sur le plan sanitaire cantonal, des détachements mobiles de triage et de premiers secours ont été créés auxquels nous avons adjoint des médecins qui ont participé aux exercices sous la direction du Dr Gaillard, chef de détachement.

Le centre est donc en pleine évolution et il doit, par la suite, permettre à chaque formation de travailler indépendamment et devenir opérationnelle.

Par ailleurs, de nouveaux instructeurs non professionnels ont été formés et ont suivi les cours fédéraux. Ils rendront de grands services aux chefs locaux et aux chefs OPE lors des prochains exercices.

A Bernex, le centre d'instruction a une fois de plus tenu ses promesses, puisque, en 1975, le nombre des participants aux différents cours a encore augmenté par rapport aux années précédentes.

Voici, dans le détail, la répartition:

Genre de cours	Nombre de cours	Nombre de jours de cours	Nombre de participants
Cours d'introduction de 5 jours	28	140	1540
Cours d'introduction sanitaire de 3 jours pour femmes	2	6	43
Cours pour chefs de groupe	9	40	105
Cours pour chefs de section	2	10	21
Exercices (répétition)	9	18	488
Rapports officiels pour chefs communaux et adjoints	1	1	27
Cours de base I pour chefs des entreprises et adjoints	2	10	32
Cours de perfectionnement pour chefs de groupe pionniers et chefs de matériel	1	1	19
Rapports pour chefs des établissements	2	2	92
Rapport pour chefs des transmissions	1	1	13
Rapport pour chefs des établissements fédéraux	1	1	8
Rapport des chefs de service sanitaire	1	1	10
Rapport des chefs de détachement	1	1	5
Rapports des cadres et EM PC Vernier	2	2	24
Total	63	234	2427

Section des constructions

1 chef de section
1 chef de bureau
3 commis
1 ouvrier

Section de l'instruction

1 chef de section
7 instructeurs
1 chef de bureau
2 ouvriers
1 garde des installations

Section administrative

1 chef de section
2 comptables
1 chef de bureau

Section des contrôles

1 chef de section
2 chefs de bureau
2 commis

Section du matériel

1 chef de section
1 chef de bureau
1 chef des dépôts
6 ouvriers

Au début des cours d'introduction, moins de 5 % des participants possédaient des notions de secourisme.

Des exercices annuels de deux jours (cours de répétition) ont eu lieu dans 14 communes astreintes et dans 32 entreprises sous la direction des chefs communaux ou des chefs OPE avec l'aide d'instructeurs, et 28 exercices dans les OPE suivants:

Ateliers des Charmilles, Ateliers de Sécheron, Battelle, British-Ame-

rican-Tobacco, Caran d'Ache, Clinique de Bel-Air, Crédit Suisse, Givaudan, Grand-Passage, Hôpital cantonal, Hôpital de gériatrie, Kugler, Kustner, Laiteries Réunies, La Nationale, Migros et Jowa, Motosacoche, Radio et Télévision, Rolex, Sauter, Services industriels, Similor, Société de Banque Suisse, Société des instruments de physique, Sodeco, Stern, Tavarro, Technicair, Union de Banques Suisses, Verntissa, Wittnauer.

De plus, il a été organisé:

46 cours de premier secours ou de lutte contre le feu à l'intention du personnel des institutions et établissements suivants:

Firmenich, Sécurité, Clinique de Bel-Air, Gardy, Hôpital cantonal, Musées, La Petite Maisonnée, Rolex, Clinique des nourrissons, Formation professionnelle, Banque Worms, Sasma, Banque Tardy et Bæzner, les infirmières des Grangettes et du Bon Secours, les apprentis forestiers ainsi que les membres du TCS, Hôtel Intercontinental, OMS.

Tous les jeudis soirs notre centre a été mis à disposition des conducteurs de chiens de catastrophe pour l'entraînement.

Pendant trois jours, en juin, de nombreux enfants participèrent à la finale des cours de circulation routière.

Le centre a encore été utilisé par l'inspecteur cantonal du service du feu et par des compagnies de sapeurs-pompiers: pour la formation des pompiers et des cadres, le corps des instructeurs sapeurs-pompiers, les jeunes sapeurs ainsi que les compagnies de Carouge, Chancy, Onex et Thônex, ainsi que pour des séances d'information: gérants, cafetiers, infirmiers, personnel des foyers d'enfants, cycles d'orientation, études pédagogiques, organisations internationales.

45 réunions de commissions, des conférences, visites et cours spéciaux ont encore été organisés au centre de Bernex par différents groupements et sociétés.

Administration

La section de l'administration est chargée non seulement de la comptabilité du service et des cours, mais aussi de l'organisation des repas à Bernex. 11 878 repas ont été servis au restaurant du centre.

121 comptabilités de cours communaux et d'établissement ont été révisées.

Contrôles

Le contrôle matricule, comprenant les cartes de 29 000 personnes astreintes ou volontaires, a été tenu à jour au vu d'environ 14 000 mutations reçues du bureau du contrôle de l'habitant, des établissements et du Département militaire. 92 extraits de casiers judi-

ciaires ont été appréciés et 17 personnes exclues. 2118 livrets de service ont été établis.

2118 avis d'incorporation ont été envoyés et 448 personnes ont présenté des recours pour raisons de santé. De ces 448 personnes, 123 ont été reconnues aptes, 17 attribuées à la réserve, et 256 jugées inaptes et 52 ajournées par les commissions de médecins-conseils. Ces commissions ont tenu 15 séances au cours desquelles elles ont examiné les recours présentés en première et deuxième instance.

Les fichiers et livrets de service ont été vérifiés dans les communes astreintes.

Matériel et véhicules

L'Office fédéral de la protection civile a livré 25 tonnes de matériel en 1975. A ce jour, la valeur totale du matériel s'élève à 10 792 482 fr. 50, représentant environ 285 tonnes.

De plus, 55 000 masques à gaz sont à la disposition de la population ainsi qu'une réserve importante de pièces de rechange.

D'autre part, il a été contrôlé périodiquement 250 tonnes de pansements qui constituent les réserves attribuées au Département de la prévoyance sociale et de la santé publique par la Confédération.

Le matériel de l'ancienne PA ainsi que les dispositifs aménagés pendant la guerre 1939-1945 ont été entretenus. Les sirènes ont été essayées à la fin du mois de septembre.

Service d'hélicoptère

L'hélicoptère a été engagé 160 fois en faveur de la collectivité. 65 blessés ou malades ont été transportés au cours de ces missions. L'appareil a accompli 190 heures de vol. Tout en assurant la permanence du service vingt-quatre heures sur vingt-quatre, les pilotes ont perfectionné leur préparation à l'engagement. Depuis le 7 mai 1975, le service dispose d'un Jet-Ranger qui permet de transporter et soigner facilement les blessés.

Biens culturels

La commission pour la protection des biens culturels a siégé chaque mois et a entrepris l'élaboration d'un projet de règlement des dispositions fédérales en la matière. Le microfilmage des pièces historiques des archives de l'Etat a permis d'établir au total 114 000 clichés. De plus, 25 000 clichés ont été effectués pour la Bibliothèque publique et universitaire.

Organisation des secours lors de catastrophes en temps de paix

Le plan général des secours a été approuvé par le chef du département. Les plans d'alarme et des transmissions seront encore testés lors d'exercices.

Conclusion

A la fin de l'année 1975, les organismes de protection civile du canton, des communes et des établissements présentent un effectif de 10 600 personnes instruites. Malgré le manque de cadre, le canton dispose, grâce au travail et à la collaboration des chefs communaux, d'une organisation déjà capable d'intervenir en cas de catastrophe ou de guerre. *wb*

Canton de Vaud

Assemblée de l'Association vaudoise des chefs locaux de la protection civile

Le château de la charmante ville de Rolle abritait, le samedi 24 avril 1976, les chefs locaux vaudois réunis en assemblée générale.

La partie administrative statutaire ouvrait la journée; rapport du comité sur l'activité de l'année écoulée, rapport du caissier, renouvellement du comité en étaient les éléments essentiels. Disons simplement que ledit comité a été reconduit pour une période de deux ans sans changement, sous la présidence de M. Georges Cuendet, avec MM. Pierre Friedrich, vice-président (Morges), Marcel Regamey, secrétaire (Lausanne), Emile Thomey, caissier (Moudon), Roland Bally (Nyon), Alfred Collioud (Rolle), Robert Tharin (Orbe).

En présence du délégué de la municipalité de Rolle, de M. Hennard, chef de l'Office cantonal de la PC, et des représentants des associations sœurs des cantons de Genève, Neuchâtel et Valais, le projet de centre d'instruction régional d'Aubonne a été présenté par son architecte et par M. Aellen, chef local de cette ville. Alors que la construction du centre de Ville-neuve a débuté récemment, celui d'Aubonne partirait en 1977.

La discussion qui a suivi a porté sur le rôle des chefs locaux dans l'exploitation de ces centres régionaux: il sera important, puisque les communes demeurent responsables de l'instruction de base.

Au cours de la «verrée» précédant le repas en commun, M. le municipal Grobet a salué les participants à cette journée au nom de l'autorité communale. D'autres propos bien sentis ont encore été échangés.

Pour couronner la journée, la cohorte s'est rendue au nouveau poste de commandement de la ville de Rolle, pour en reconnaître, sinon la conception, tout au moins l'exécution: il est

toujours intéressant de voir le parti que les architectes ont tiré du volume disponible et les installations techniques, qui varient d'une construction à l'autre.

Les participants, heureux de s'être retrouvés une fois de plus, se sont donné rendez-vous à Château-d'Œx, en automne prochain. G. C.

Canton de Fribourg

A Sugiez, assemblée de l'Association pour la protection des civils

Une nécessité: intensifier le recrutement

C'est en novembre 1954 que fut prise, à Berne, une résolution en faveur de la constitution d'une Union suisse pour la protection des civils. L'année suivante, le Département militaire fribourgeois se préoccupait de mettre sur pied un comité qui fut constitué en 1956 sous la présidence de M. A. Murith, procureur général d'alors. Il faut attendre le 16 février 1957 pour assister à l'assemblée constitutive qui adopta les premiers statuts. Le 28 juin 1961, M. Emile Zehnder prit la relève à la tête de l'association qui, depuis 1963, tomba à nouveau en veilleuse. Ce n'est en fait qu'à fin 1974 qu'un nouvel élan allait lui être donné.

L'assemblée générale ordinaire de l'Association fribourgeoise pour la protection des civils s'est donc tenue samedi dernier au centre d'instruction de Sugiez sous la présidence de M. Charles Reichler qu'entouraient Mme Gilberte Horlacher, secrétaire, Nicolas Wassmer, caissier, Gil Verillotte et Gabriel Bise, adjoint auprès de l'Office fédéral de la protection civile qui, en fin d'assemblée, traita avec clarté et concision de la planification générale de la protection civile.

Un comité élargi

Dans son rapport présidentiel, M. Reichler rappela les nombreuses prestations qu'assuma le comité cantonal et qui se concrétisèrent par un effort accru en faveur de l'information. Pourtant, l'action va s'intensifier pour assurer un meilleur recrutement des membres, actuellement au nombre d'une centaine. La jeunesse ne sera certes pas oubliée puisque l'association envisage la diffusion d'une brochure de la PC dans les écoles.

Les quelques membres présents donnèrent ensuite leur accord à la création d'un comité élargi dont feront partie un ou une délégué(e) de diverses associations fribourgeoises qui vont du Centre de liaison féminin

en passant par l'Association des médecins, les pompiers, le Grand Conseil et les samaritains. Deux mots enfin sur les cotisations qui seront de

50 fr. pour les membres collectifs et de 20 fr. pour les individuels. (gp)

La Liberté

Canton de Berne

Rapport de gestion 1975

OFFICE DE LA PROTECTION CIVILE

(Les chiffres concernant uniquement le Jura n'ont jamais été sortis.) Réd.

Forts de la «conception 1971 de la protection civile» et nous fondant sur les nombreux travaux préparatoires dans les communes astreintes à la protection civile, nous avons établi, par ordre de l'Office fédéral de la protection civile, dans le premier semestre de l'année, la planification générale de la protection civile (PGPC). L'inventaire volumineux touchant les domaines les plus divers (effectifs, instruction, matériel, constructions, etc.) servira de base au développement futur de la protection civile dans notre canton.

Personnel

Au 31 décembre 1975, l'effectif du personnel était de 41 personnes.

INSTRUCTION

Centre cantonal d'instruction

Le Centre d'instruction de protection civile à Lyss a été ouvert, durant 41 semaines, à des cours cantonaux et fédéraux réunissant 1757 personnes.

Centres régionaux d'instruction

Sur les quatorze centres régionaux d'instruction projetés à l'époque, treize étaient en service durant l'année 1975. L'exploitation du dernier centre d'instruction à Köniz débutera à partir du deuxième semestre 1976.

de base ou complémentaire. Dix d'entre eux étaient des cours PGPC, d'une semaine chacun, organisés sur décision de l'Office fédéral de la protection civile. Le personnel instructeur ne pouvant être à la fois au four et au moulin, la formation à l'échelon cantonal a été un peu moins poussée.

Cours fédéraux

L'Office fédéral de la protection civile a, au profit du canton instruit 352 personnes en qualité de chefs locaux, de cadres des services de renseignements, alarme et transmissions, protection atomique-chimique et comme instructeurs cantonaux.

Commission cantonale de visite sanitaire

Au cours de trois journées, cette commission a examiné 13 personnes astreintes à la protection civile à Berne, 9 à Bienne et 11 à Steffisbourg. Seize d'entre elles ont été déclarées inaptées à servir dans la protection civile.

Matériel

Au cours de l'année, nous avons attribué, livré et facturé du matériel aux communes astreintes à la protection civile pour un montant de 3,3 millions de francs. Ce matériel comprenait notamment, pour la première fois, des récepteurs à transistors E-606, destinés aux postes de commandement. Le matériel délivré jusqu'ici représente une valeur totale de 50 millions de francs à répartir comme suit:

	Millions de francs
Organismes de protection locaux	38,0
Organismes de protection d'établissements	2,0
Communes astreintes à créer un corps de sapeurs-pompiers de guerre	3,5
Matériel sanitaire	6,5

Cours communaux et régionaux

717 cours et exercices ont permis la formation de base et complémentaire de 38 220 personnes, ce qui correspond à 93 500 journées/participants. Le degré d'instruction atteint peut être qualifié de bon.

Cours cantonaux

L'office a organisé 29 cours, exercices et rapports, ce qui a permis à 1380 personnes d'acquérir une formation

Le premier contrôle portant sur l'emmagasinage et l'entretien du matériel délivré aux communes astreintes à la protection civile s'est terminé à fin 1975. Sur les 148 communes inspectées, 52 d'entre elles ont fait l'objet d'un contrôle complémentaire. En général, le matériel de la protection civile en main des communes et des établissements est en bon état. Le canton dispose actuellement des engins lourds suivants:

582 motopompes, type 1,
400 l/minute
518 motopompes, type 2,
1400 l/minute
19 motopompes, type 3,
2800 l/minute
305 compresseurs avec marteaux
démolisseurs

Dans les installations du service sanitaire, nous disposons, à ce jour, de 7040 lits, dont 6290 dans les hôpitaux de secours, postes sanitaires de secours et postes sanitaires ainsi que de 750 lits dans des centres opératoires bien protégés.

Organismes de protection d'établissements

Etablissements astreints à former des organismes de protection au 31 décembre 1975: 381, dont 164 établissements avec services (formations) et 217 avec des formations de l'importance des gardes d'immeubles. L'adaptation des organismes de protection d'établissements à la «conception 1971 de la protection civile» s'opère à petits pas.

Contrôles

L'ordonnance sur les contrôles dans la protection civile est entrée en vigueur le 12 avril 1972. Depuis lors, et cela particulièrement en 1973, les chefs des offices de protection civile de toutes les communes ont été initiés à leurs fonctions dans des rapports de deux jours. Le délai imparti pour l'introduction des contrôles dans le canton expirait à fin décembre 1973. Durant l'année, nous avons procédé à l'examen périodique prescrit dans 97 communes astreintes et dans 20 communes non astreintes à la protection civile. Bien que les contrôles constituent une matière relativement nouvelle dans le domaine de la protection civile, on peut affirmer que le résultat des vérifications est satisfaisant.

Alarme et transmissions

Nous avons fait monter un nouveau lot de 48 sirènes et avons équipé, de matériel de transmission, 30 installations et dispositifs des organismes de protection locaux.

Données financières

Les dépenses des dernières années concernant l'organisation, le per-

sonnel et le matériel nécessaires au développement de la protection civile sont les suivantes:

Année	Cours cantonaux et rapports (déduction faite des subventions fédérales)	Subventions aux communes et aux établissements pour les cours et l'acquisition de matériel		Total
		Fr.	Fr.	
1966	15 280	425 135		440 415
1967	133 791	302 165		435 956
1968	34 880	998 877		1 033 757
1969	139 921	1 171 496		1 311 417
1970	71 488	795 573		867 061
1971	166 450	577 000		743 450
1972	183 560	1 099 510		1 283 070
1973	197 150	1 599 786		1 796 936
1974	96 741	3 759 641		3 856 382
1975	119 630	1 072 245		1 191 875

Constructions

Le tableau ci-après renseigne sur le

développement des constructions de protection civile:

Année	Projets d'abris présentés	Subventions cantonales promises		Subventions cantonales versées
		Fr.	Projets d'abris réglés	
1966	1575	7 031 983	1379	2 720 174
1967	1966	8 569 558	1394	2 724 727
1968	1802	10 467 398	1396	4 469 705
1969	2086	7 113 708	1004	2 270 806
1970	2036	6 833 394	1336	4 455 224
1971	2030	11 044 821	1160	4 434 845
1972	2496	12 494 067	1632	8 132 909
1973	2095	7 548 826	1858	10 451 696
1974	1861	4 702 422	2557	8 473 900
1975	1333	5 749 385	1830	8 000 000

37 356 projets de constructions et d'installations d'organismes de protection locaux (OPL) et projets d'abris ont été approuvés de 1950 à fin 1975. Le montant total des subventions octroyées s'élève à 101 248 976 francs.

Durant la période précitée, l'office a réceptionné 28 494 installations et dispositifs de l'OPL ainsi que des abris, et le canton a versé au total 64 119 350 francs de subventions. Les engagements du canton s'élèvent à 29 445 259 francs, compte tenu des subventions promises pour des projets non encore exécutés et des cas dont les frais effectifs sont inférieurs aux devis. Avec une capacité moyenne de 25 personnes par abri, notre canton est en mesure d'offrir 700 860 places

protégées, soit pour le 69,6 % de la population du canton.

Lors des examens approfondis de 1830 décomptes d'installations et de dispositifs des OPL et d'abris, nous avons fait une coupe sombre de quelques 6 277 000 francs sur des positions ne donnant pas droit à la subvention. Comme cette dernière est en moyenne de 75 %, à supporter par la Confédération, le canton et les communes, cette opération représente une économie de près de 4 707 750 francs à laquelle s'ajoute une autre de 700 000 francs en chiffre rond réalisée par l'introduction du dimensionnement de petits abris. Par ces mesures, les pouvoirs publics ont économisé, en 1975, au total 5,4 millions de francs.

Ville du Locle

Spectaculaire exercice d'amenée d'eau de la Baigne au collège Girardet

Au terme d'un cours d'exercice de deux jours, une trentaine d'hommes de la protection civile (sapeurs-pompiers et sanitaires) ont effectué hier matin un exercice spectaculaire de pompage d'eau dans la Baigne, à La Combe-Girard, et de refoulement leur permettant d'amener l'eau au travers de 800 mètres de conduites jusqu'à un

bassin situé à proximité du collège Girardet.

L'exercice, de même que le cours, était organisé et dirigé par M. Paul Zurcher, chef de la PC du Locle.

L'exercice qui n'avait jamais été effectué dans ce quartier est de la ville fut extrêmement concluant.

Dans une première phase la conduite

fut donc mise en place en quinze minutes environ alors que l'eau pompée directement dans la Baigne alimentait le bassin de 1850 m³ trois minutes après.

C'est dire qu'en cas de nécessité, tel exercice pourrait s'avérer particulièrement utile.

Dans un deuxième temps, en collabo-

ration avec le Bataillon des sapeurs-pompiers du Locle, une motopompe de la PC fut mise en action pour alimenter le tonne-pompe du bataillon qui refoulait à son tour sept atmosphères de pression d'eau alimentant trois lances d'attaque-incendie.

Le cap Brossard et le Lt Schulthess des premiers secours participèrent égale-

ment à cet exercice, qui fut en outre suivi par M. Zosso, conseiller technique de l'Office cantonal de la protection civile.

Notons encore, comme l'indiquait M. Zurcher, que ce cours fut suivi par les participants dans une excellente atmosphère et qu'un bon travail put y être effectué. (ar)

Canton de Fribourg

A Sugiez, assemblée de l'Association pour la protection des civils

Une nécessité: intensifier le recrutement

Le samedi 10 avril 1976, par un bel après-midi ensoleillé, le Centre cantonal fribourgeois de la protection civile, à Sugiez, mis aimablement à notre disposition par M. J. P. Donzallaz, chef de l'office cantonal fribourgeois de la PC, accueillait très sympathiquement l'assemblée générale 1976 de l'association fribourgeoise pour la protection des civils.

Je regrette vivement que nous n'ayons pas été plus nombreux. Je remercie ceux qui nous ont fait l'honneur et le plaisir de passer avec nous quelques heures agréables et enrichissantes. Je mentionnerai tout spécialement M. G. Bise, adjoint à la Direction de l'office fédéral pour la PC, brillant conférencier du jour, M. G. Vérilotte, de l'OFPC, le président de la CRI, également président vaudois et représentant M. H. Alboth, secrétaire de l'USPC et rédacteur de notre revue, les présidents ou délégués des associations cantonales romandes qui nous adressèrent d'aimables paroles.

Parmi les personnes excusées, nous ne citerons que M. le conseiller d'Etat genevois Schmitt, président central de l'USPC, et M. Riesen, conseiller d'Etat fribourgeois, dont dépend la protection civile. En compagnie de M. Gnägi, président de la Confédération, et d'autres personnalités, M. Riesen recevait à Montilier, à

quelques kilomètres de Sugiez, de hautes distinctions de l'Ordre valaisan de la Channe. Mais M. Riesen, honoré par Bacchus et ses disciples, ne nous a pas oubliés. Il nous offrit, par l'intermédiaire de M. Vérilotte et du restaurateur du centre de Sugiez, les vins d'honneur de l'Etat de Fribourg, qui ne pouvaient qu'être un excellent Vully. Merci, M. Riesen.

Ma gratitude va aussi à la presse fribourgeoise qui nous a toujours suivis et soutenus, représentée par M. Bruno Fasel, rédacteur en chef des *Freiburger Nachrichten*, et M. Gérard Périsset, de *La Liberté de Fribourg*, dont vous pourrez lire l'article ci-dessous, accompagné d'une photo de

notre comité, qui vous prouvera que si nous travaillons avec sérieux, et nous l'espérons, avec efficacité, à une bonne information sur la protection civile, son idéal, ses buts, ses moyens, ses réalisations et ses possibilités, nous le faisons aussi avec le sourire d'une franche camaraderie. A tous mes collaborateurs du comité, mon chaleureux merci.

Avant de nous séparer, nous eûmes encore la surprise et le plaisir de recevoir un sympathique cadeau, sous forme de quelques-unes des réputées spécialités pharmaceutiques Cooper SA, de Fribourg. Nous en sommes très reconnaissants à son directeur, M. Muller.

Ch. R.



De gauche à droite MM. Gil Verilotte, Charles Reichler, président, Mme Gilberte Horlacher, MM. Nicolas Wassmer, caissier et Gérard Cretin, instructeur cantonal (Photo G. Périsset)

11e Marche des sapeurs-pompiers suisses 1976 Lyss

Samedi 18 septembre 1976, pour les sapeurs-pompiers de communes et d'usines, les membres des organisations de protection civile, des corps de police et des sociétés de samaritains.

Départ: 09.30-11.30 heures
Frais de participation: fr. 12.- par participant
Parcours: 23 km

Il est possible de faire la marche seul ou en groupe. Distinctions de groupe selon règlement de marche.
Délai d'inscription: samedi, 28 août 1976.

Règlement de marche à l'adresse suivante:

Feuerwehr-Distanzmarsch, Hardern 11, 3250 Lyss.

(Les participants de l'année passée recevront directement le règlement.)